

Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBÉY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour

M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour

M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_28 : GEMAPI – Intégration du BV de Vallières au PAPI du bassin versant Moselle Aval

Depuis 2020, le Syndicat Mixte Moselle Aval a porté et réalisé le Programme d'Etudes Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La finalisation des études structurantes du PEP, a permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Moselle. Les nouvelles connaissances ayant émergées de ces travaux (modélisations hydrauliques, étude relative au risque de remontée de nappes, au risque ruissellement, Schéma directeur Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) constituent le socle sur lequel les phases de concertation autour de la construction du futur PAPI 1 de la Moselle Aval, ont été engagées depuis fin 2024 et qui se sont poursuivies au cours du premier semestre 2025.

Le 27 mai dernier, la mobilisation politique organisée par le Syndicat Mixte Moselle Aval autour de ce projet ambitieux, a réuni l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui ont pu réaffirmer leur volonté respective de s'engager dans la réalisation des nombreuses actions du Programme, qui s'élève à près de 70 millions d'euros.

Sa mise en œuvre se traduit par la conduite de projets ambitieux et diversifiés, à des échelles territoriales cohérentes, en recherchant systématiquement l'optimisation des co-financements, au taux maximum de 80% lorsque cela est possible, grâce à une stratégie mesurée, équilibrée et répondant aux objectifs d'une gestion intégrée des bassins versants.

Le dossier a été réalisé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, les intercommunalités du périmètre d'action du Syndicat Mixte Moselle Aval, les structures en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) du bassin versant et Voies Navigables de France.

En synthèse, le projet PAPI identifie à ce jour 108 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3 et un axe complémentaire transversal lié à l'animation du Programme.

La ventilation des actions et de leurs coûts prévisionnels est la suivante :

N° de l'Axe	Intitulé de l'Axe	Nombre d'actions	HT	TTC
Axe 0	Animation de la démarche PAPI	3		€ 918 000,00
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	9		€ 1 407 920,00
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	7		€ 122 200,00
Axe 3	Alerte et gestion de crise	4		€ 24 000,00
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5		€ 1 551 000,00
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	8		€ 2 501 400,00
Axe 6	Gestion des écoulements	57	38 371 000,00 €	€ 46 045 200,00
				€ 1 560 000,00
Sous total TTC Axe 6				€ 47 605 200,00
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	15	14 383 060,00 €	€ 17 259 672,00
Coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 - € TTC				€ 71 389 392,00

Montant indiqué dans le tableau de financement

Au total, le coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 est évalué à ce jour à 71 389 392 € TTC.

La déclinaison des 108 actions du PAPI appelle le soutien des co-financeurs suivants :

- L'Etat qui intervient au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;
- La Région Grand Est ;
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- L'Union Européenne au titre du FEDER.

Les opérations seront réalisées sous plus de 20 maitrises d'ouvrage différentes sous la coordination du Syndicat Mixte Moselle Aval.

Dans ce contexte, la Communauté de communes souhaite saisir l'opportunité d'inscrire au PAPI une action prévisionnelle dont sa mise en œuvre servira la prévention des inondations :

Action	Intitulé	Montant estimatif		Subvention (Région, AERM, FEDER...)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montants prévisionnels des subventions	
2.8	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un SDAL sur le territoire de la CC Haut Chemin Pays de Pange		25 000€	TTC	50%	12 500€

La participation de la CCHCCP au PAPI du bassin versant de Moselle Aval, présente également l'avantage de permettre aux propriétaire de biens à usage d'habitation et entreprises de moins de 20 salariés, situés en zone inondable, dans l'emprise du PAPI, et qui souhaitent mettre en œuvre des mesures visant à protéger et adapter leurs habitations face au risque inondation, de prétendre à des financements par Etat-Fonds Barnier, jusqu'à 80% du montant des travaux. Les mesures de mitigation les plus adaptées doivent être identifiées à l'issue de diagnostics de vulnérabilité, également subventionnés, et portés par la collectivité.

Ces actions (diagnostics portés par une collectivité, travaux réalisés par les propriétaires) s'inscrivent pleinement dans l'axe 5 du PAPI : « la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ».

Dans ce cadre, il convient que la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange valide par délibération cet accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant Moselle Aval par le instances nationales et d'approbation par notre assemblée délibérante.

Il est proposé au Bureau communautaire l'adoption de cette motion.

Le Bureau communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges PAPI 3,

VU les éléments présentés relatifs au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant Moselle aval,

Après en avoir délibéré, M. Alain DALSTEIN ne participe pas au vote,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la mise en œuvre des actions de la Communauté de Communes Haut Chemin- Pays de Pange intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,
- **D'ACTER** que les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par la CCHCPP sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.8	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un SDAL sur le territoire de Haut Chemin Pays de Pange		25 000 €	TTC	50%	12 500 €

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document et à mener toute action liée à cette démarche.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

